

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 20/11/2019

TVA - Absence de complément de TVA lors de la revente d'un logement social destiné à la location lorsque la convention signée avec l'État est transférée au nouveau propriétaire - Rescrit

Séries / Division :

TVA - IMM ; RES

Texte :

Des précisions sont apportées sur l'absence de complément de TVA prévu par les dispositions du II de l'[article 284 du code général des impôts \(CGI\)](#), en cas de revente d'un logement locatif social ayant bénéficié lors de son acquisition, du taux réduit de TVA prévu à l'[article 278 sexies du CGI](#), sous réserve du transfert au nouveau propriétaire de la convention conclue avec l'État.

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-TVA-IMM-20-10-10-10](#) : TVA - Opérations concourant à la production ou à la livraison d'immeubles - Opérations immobilières réalisées dans le secteur du logement social - Opérations locatives sociales - Livraisons de terrain à bâtir, livraisons et livraisons à soi-même d'immeubles - Champ d'application (mise à jour en cours de rédaction)

[BOI-RES-000004](#) : RESCRIT - TVA - Absence de complément de TVA lors de la revente d'un logement social destiné à la location lorsque la convention signée avec l'État est transférée au nouveau propriétaire

Signataire des documents liés :

Bruno Coudert, Chef du bureau du contentieux et recours gracieux relatifs aux taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées